

Corinne Lepage appelle Agnès Buzyn à suspendre les compteurs Linky

[Coralie Lemke](#) Santé Publié le 10/04/2018

Déjà pointés du doigt pour sa collecte de données par la CNIL, le compteur Linky déployé par Enedis est aussi soupçonné d'être dangereux pour la santé.

Ils ont les compteurs Linky dans le viseur. Direct Energie a déjà été mis en demeure par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) fin mars, qui reprochait au fournisseur de récolter les données des clients sans leur consentement.

Cette fois, c'est l'éventuelle dangerosité de ce petit boîtier jaune qui est pointée du doigt par les consommateurs. Le compteur Linky, dont 10 millions de foyers sont déjà équipés en France, pourrait irradier ses utilisateurs d'ondes magnétiques dangereuses. Fin mars, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) expliquait dans un rapport que la souffrance des personnes électrosensibles doit être prise en charge même si aucune preuve n'existe sur la dangerosité des ondes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit, elle, ces ondes comme potentiellement dangereuses pour la santé.



Corinne Lepage, avocate et engagée dans la protection de l'environnement, a décidé de saisir la ministre de la Santé Agnès Buzyn ainsi que son homologue à l'Ecologie Nicolas Hulot pour leur demander l'arrêt du déploiement du compteur Linky par la société Enedis. *"Nous demandons au gouvernement de lancer une étude pour vérifier l'impact des ondes sur la santé et de suspendre le déploiement des compteurs dont les conséquences sur la santé*

seraient irrémédiables", explique Me Christophe Lèguevaques, un des avocats du collectif, composé d'une dizaine de maires de communes et de trois avocats.

Le CPL en cause

"Le problème, c'est que pour fonctionner sur 220 volts des courants porteurs de lignes, appelés CPL, sont rajoutés sur le réseau. Ce sont eux qui permettent aux appareils de la maison de communiquer avec le compteur Linky." Ce sont ces CPL qui augmenteraient le champ électromagnétique dans les habitations équipées du nouveau compteur.

Le collectif espère alerter d'autres communes grâce à son appel. *"500 mairies ont déjà pris des délibérations pour refuser le déploiement de Linky. Sauf qu'elles ont toutes été déférées au tribunal administratif pour être annulées par le préfet. Cette fois, nous nous adressons à la ministre qui, elle, aurait la possibilité d'en arrêter le déploiement."*

En parallèle, une autre procédure judiciaire sera lancée en juin. Elle compte 4000 personnes, parmi lesquelles des personnes s'estimant électrosensibles aux ondes. L'enjeu, cette fois, sera de demander individuellement au juge s'il est possible de refuser l'installation du boîtier jaune.